

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé de réaliser une **scintigraphie osseuse**.

Le but de cet examen est de mettre en évidence des lésions non détectables ou difficilement détectables par d'autres techniques d'imagerie. Cela permet également d'évaluer des pathologies rhumatismales, fracturaires...

Cet examen utilise un produit radioactif(*), fourni par le service, qui sera éliminé par voies naturelles.

Par principe de précaution, vous devez limiter les contacts rapprochés et prolongés auprès des enfants de moins de 5ans et des femmes enceinte durant 48h


LE JOUR DE VOTRE EXAMEN

Il est nécessaire de vous munir de:

- La **lettre ou ordonnance du médecin prescripteur**
- Les **documents médicaux** (*radiographies, échographies, compte-rendu opératoire, anciens examens d'imagerie, prise de sang*).
- Votre **convocation**
- Votre **carte vitale** ou **attestation de carte vitale**
- Votre **carte de mutuelle**
- Votre **pièce d'identité** ou **passport**

Etape 1

Consultation médicale

Le médecin nucléaire vérifiera votre indente, l'indication de votre examen et l'absence de contre-indication. 

Etape 2

Injection en intra-veineuse d'un médicament radiopharmaceutique, suivie d'éventuelles images précoces.

Vous patienterez 3 heures.

Cette attente est indispensable pour obtenir une qualité d'image satisfaisante:

- Pas de repas servi sur place
- Pas d'obligation de patienter dans le service

Etape 3

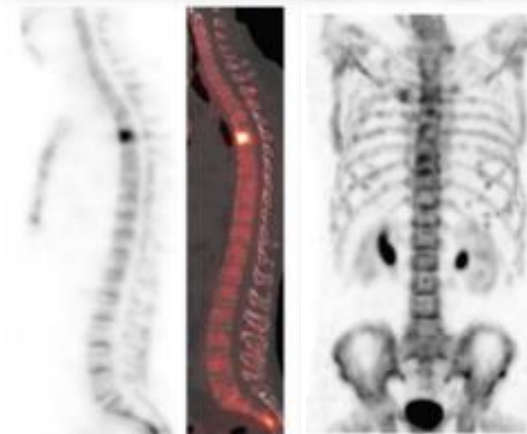
Réalisation des images.

Durée variable : environ 30min



Etape 4

En fonction de l'indication de votre examen, vous pourrez être amené(e) à revoir le médecin à l'issue des acquisitions.



(*) « Cet examen utilise un produit radioactif qui sera naturellement éliminé en quelques heures. La quantité pondérale du produit administré est extrêmement faible, il n'existe pas de toxicité, les réactions allergiques sont très exceptionnelles. La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles doses et correspond approximativement, comme les examens de radiologie, à une ou plusieurs années d'irradiation naturelle en France.

A ce faible niveau d'exposition, aucun détrimement sur la santé n'a jamais pu être démontré et si un tel risque devait exister il serait sans commune mesure par rapport au bénéfice attendu pour votre santé du fait de la réalisation de l'examen.

Afin d'accélérer l'élimination naturelle par les voies urinaires de cette très faible irradiation résiduelle, il vous est recommandé de boire abondamment et d'uriner fréquemment. »

Site de la SFMN